



REÇU le
20 FEV. 2018
REP.

CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 10 - séance du 7 décembre 2017

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. a) **Préavis municipal no 07/2017** relatif au budget 2018
b) Rapport de la commission des finances
7. Propositions individuelles
8. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. Le délai minimum de convocation a été respecté. Il salue également la présence de Mme May Rose Recouso, boursière.

Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames et Messieurs : Bezençon Cyril, Dutruy Nicolas, Martin Fahrni Dominique, Masala Stéphanie se sont excusés. Membres présents : 31.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'amène pas de commentaire particulier, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Une remarque de M. Marcel Staub porte sur le point 6 concernant les résultats du vote du rapport de la COFIN et du préavis municipal (arrêté d'imposition). Le libellé des résultats n'est pas clairement expliqué selon M. Staub. Le Président et la secrétaire prennent note de la remarque.

4. Communications du bureau

Depuis la dernière séance du Conseil communal, il n'y a eu que la visite du Préfet comme événement marquant l'activité du bureau. Notons la satisfaction du Préfet en ce qui concerne la tenue des procès-verbaux et des documents présentés à cette occasion.

Le Président passe ensuite la parole à la Municipalité :

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

- Se réfère également à la visite préfectorale du mois de novembre dernier. Tout était en ordre au niveau du greffe municipal.
- Le PPA du Golf est affiché (mise à l'enquête publique). Si des oppositions surviennent, la Municipalité préparera un préavis à l'intention du Conseil communal, car c'est ce dernier qui serait à même de lever les oppositions.
- Rappelle que les décomptes d'heures (commissions) sont à transmettre d'ici au 18 décembre à la boursière.

M. Michel Vuerchoz :

- Les platanes de l'esplanade de l'église ont été récemment abattus. Ils étaient malades. Une nouvelle essence du nom de liquidambar a été plantée à leur place.

M. Laurent Vulliamy :

- Comme chacun a pu le constater, les travaux dans le secteur de l'église sont terminés. La demande de subvention est en cours concernant le changement de la borne hydrante et de la conduite.
- Projet nouveau bâtiment scolaire : une étude de mobilité est en cours. Les résultats seront donnés lors du prochain Conseil communal.
- Stationnement illicite : des plaintes arrivent régulièrement à la Municipalité pour du stationnement illicite dans le village. A l'heure actuelle, seuls des avertissements peuvent être donnés aux contrevenants, les municipaux et les employés communaux n'ayant pas reçu la formation adéquate pour mettre des amendes. Notons à ce sujet, que l'Exécutif se penchera prochainement sur l'élaboration d'un règlement en matière de stationnement.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

6. a) Préavis municipal no 07/2017 relatif au budget 2018
- et b) rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal et ses annexes avec la convocation du jour et le rapport de la commission des finances (COFIN) a été envoyé par courriel il y a peu.

Le budget de fonctionnement présente un total de charges de Fr. 4'698'009.10 et un total de produits de Fr. 4'497'038.00, laissant ainsi apparaître un excédent de charge de Fr. 200'971.10.

Le Président passe la parole à M. René Mattenberger pour la lecture du rapport de la COFIN, qui estime que les montants attribués aux différents dicastères semblent appropriés à la situation et aux informations connues au moment de l'élaboration du budget. La COFIN propose aux membres du Conseil d'accepter le préavis municipal en posant néanmoins quelques considérations :

- dans le préavis municipal, il est mentionné que les réserves comptables de la Commune sont encore capables d'absorber tout ou partie de l'excédent des charges budgété pour 2018.
- la moyenne de la part d'impôt par habitant est de Fr. 2'300.00. Force de ce montant, s'il était calculé pour 1'150 habitants, le revenu pour la Commune serait de Fr. 2'645'000.00. Dans le préavis, en page 3, dans la colonne des produits, on trouve un montant de Fr. 2'602'000.00. La commission estime donc pouvoir compter sur un montant supplémentaire de Fr. 43'000.00.
- au vu des dernières constructions, l'impôt foncier pourrait être augmenté de Fr. 10'000.00 ; de même, pour l'impôt sur les personnes morales. Cela représenterait un montant supplémentaire de Fr. 20'000.00.
- les prévisions relatives aux locations de la grande salle paraissent être sous-estimées.
- l'entretien du réseau d'eau est budgété à Fr. 30'000.00 pour équilibrer les charges et les revenus malgré le fait que l'attribution aux réserves, dans les comptes 2016, se montait à Fr. 91'573.67.
- dans la liste des associations, le total au budget 2018 est inférieur à Fr. 88'000.00 par rapport au montant du budget 2017.
- la Municipalité parle de prendre une série de mesures à sa disposition pour établir un équilibre budgétaire pour 2019.

Le Président remercie la COFIN et ouvre la discussion.

M. Roger Turin fait état d'une différence de chiffre entre l'annexe II, p. 8 (comptes par ordre administratif), qui mentionne un montant de Fr. 328'762.00 alors que dans le préavis municipal ce montant est de Fr. 326'212.00. Le Syndic déclare que c'est le montant du tableau de l'annexe II qui fait foi (Fr. 328'762.00).

M. Daniel Freiermuth demande des explications concernant le compte 356 « Chalet des chasseurs ». Il lui est répondu que la Municipalité a le projet de le reconstruire en 2018.

M. Alexandre Perusset demande concernant les contributions aux paroisses protestante et catholique, si nous avons une quelconque obligation ? Mme Marguerat, Municipale, répond par la positive.

Mme Line Porcello demande si, à notre connaissance, des jeunes de Goumoëns se rendent à « La Caza » à Echallens, pour laquelle nous cotisons annuellement ? M. Marcel Staub, qui préside l'Assemblée générale de cette association, prend la parole et donne quelques explications. Selon lui, il y a une réelle activité et une reprise en main s'est opérée. Côté finances, la commune d'Echallens participe à hauteur de Fr. 70'000.00 par année, les autres communes participent proportionnellement à leur distance d'éloignement (pour Goumoëns : Fr. 3'300.00 au budget 2018).

M. Roger Turin demande quel chiffre doit être pris en compte pour le nombre d'habitants de référence : dans l'annexe 3 il est mentionné 1051 habitants alors que ce chiffre n'est pas toujours le même dans les autres documents ? M. le Syndic répond que pour certaines associations, c'est le

nombre d'habitants de l'année précédente qui est pris en compte et que pour d'autres c'est les habitants de l'année en cours.

M. Philippe Duperrex relève le point de la COFIN dans son rapport concernant les Fr. 30'000.00 attribués dans le budget à l'entretien du réseau d'eau malgré le fait que dans les comptes 2016 l'attribution aux réserves se montait à Fr. 91'573.6. M. le Syndic répond que le prix de l'eau a en effet baissé mais que les frais liés à l'épuration ont augmentés. Il est difficile de prévoir la quantité de vente d'eau. La Municipalité est partie sur la même consommation qu'en 2017 et ces Fr. 30'000.00 de réserve sont là pour équilibrer le compte. M. Laurent Vuilliamy ajoute que hier soir il a participé à l'assemblée de l'AIAE et que les points suivants ont été relevés :

- le prix de l'eau pour l'arrosage professionnel sera majoré de Fr. 0.50
- l'AIAE paie l'eau plus chère qu'elle ne la vend
- la tendance n'est pas à la baisse.

La parole n'étant plus demandée sur le budget 2018, le Président propose de passer au vote le préavis municipal et le rapport de la commission qui sont acceptés à l'unanimité, avec les remerciements à la Municipalité pour la qualité de sa présentation.

7) Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

8) Divers

M. Michel Schuler demande s'il est possible d'obtenir une clé ou un passe pour l'armoire à balai situé dans la grande salle pour le badminton notamment ? La Municipalité a pris bonne note.

M. Michel Glauser demande, concernant l'ancienne salle du Conseil, s'il serait possible d'installer un élévateur pour fauteuil roulant le long des escaliers. La salle en question est actuellement peu utilisée et bien plus spacieuse pour les débats du Législatif. La Municipalité y réfléchira.

M. Benjamin Jaquier rappelle que la liste des fenêtres de l'Avent figure sur le site communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les membres présents et rappelle que les heures des commissions doivent lui être données pour validation. D'autre part, il invite chacune et chacun à noter les dates des Conseils prévus en 2018, qui figuraient déjà sur la convocation de ce soir. Enfin, il souhaite à tous de bonnes Fêtes de fin d'année et clôt les débats à 21h00. La soirée se termine autour du verre de l'amitié.

Le Président:

La Secrétaire: